

Principes pour une assurance responsable - PNUE-IF : Déclaration annuelle des progrès

Les Principes pour une assurance responsable (PAR) de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (PNUE-IF) ont été lancés lors de la conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. Ils définissent un cadre permettant aux sociétés d'assurance de prendre en compte les risques et les occasions liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En collaboration avec d'autres assureurs et réassureurs de premier plan, nous avons participé activement à l'élaboration de ces principes. Nous sommes fiers de compter parmi les signataires fondateurs, et d'être le premier signataire en Amérique du Nord. Nous nous sommes d'ailleurs engagés à ancrer ces principes au cœur de nos activités et à les faire valoir auprès de l'ensemble du secteur de l'assurance.

Tout au long du [rapport annuel intégré 2021](#), nous présentons nos progrès dans la mise en œuvre de ces principes. Les actions particulières sont résumées ci-après, avec indication des pages correspondantes du rapport.

Principe 1 : Nous intégrerons dans nos prises de décision les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour les métiers de l'assurance.

En 2021, nous avons continué à réagir à la pandémie mondiale tout en mettant toujours de l'avant le bien-être de nos membres, de notre clientèle, du secteur coopératif et des collectivités canadiennes. Depuis la mi-mars 2020, environ 90 % de notre personnel travaille à distance. En 2022 et au-delà, nous adopterons plusieurs modèles de travail qui tiennent précisément compte de la nature des tâches effectuées (pages 56-57). Nous continuons à fournir de l'aide financière aux clients et clientes (page 18). Nous avons élargi l'investissement communautaire à des organisations qui soutiennent les jeunes et les collectivités marginalisées (pages 30-31) et soutenu des communautés à faible revenu à l'international (page 33).

Nous avons poursuivi l'exécution de notre plan stratégique 2019-2022, dont le développement durable fait partie intégrante. L'un des objectifs de notre stratégie consiste à intégrer et incarner les principes coopératifs et durables sur tous les plans dans nos décisions, nos actions et nos processus d'entreprise. Nous sommes également guidés par nos objectifs à long terme pour 2030, qui cadrent avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous souscrivons aux 17 ODD et avons harmonisé nos objectifs à long terme pour 2030 avec neuf d'entre eux dans lesquels nous avons le plus de savoir-faire et qui nous permettront d'obtenir les résultats les plus significatifs (pages 90-91).

En 2021, nous avons produit notre sixième rapport annuel intégré, une combinaison du bilan de développement durable, du rapport de gouvernance et du rapport annuel, qui illustre notre cheminement dans la poursuite de notre mission d'offrir la sécurité financière aux Canadiens et Canadiennes et à leurs collectivités.

Le [comité du développement durable et de la responsabilité sociale](#) du CA supervise les progrès réalisés par rapport à nos objectifs et initiatives de développement durable. En octobre 2021, nous avons tenu une réunion annuelle consacrée au développement durable, à laquelle ont assisté des membres du comité du développement durable et de la responsabilité sociale, le président du conseil d'administration, notre président et chef de la direction, ainsi que notre comité directeur du développement durable (composé de cadres de l'ensemble du groupe de sociétés). Cette réunion a permis d'évaluer à quel point nous intégrons le développement durable à notre stratégie et d'explorer des façons de mobiliser les membres et la clientèle à l'égard du développement durable. Cette année, notre conseil d'administration a soutenu de multiples initiatives de développement durable (page 84).

En 2015, nous avons obtenu l'homologation en tant qu'employeur offrant un salaire suffisant à Guelph, en Ontario, où se trouve notre siège social. Le salaire suffisant est établi selon le *National Living Wage Framework* (cadre national des salaires suffisants), de façon indépendante par chaque collectivité participante. Nous versons depuis un salaire suffisant dans toutes les collectivités canadiennes où une norme a été établie (page 68).

Nous offrons un vaste éventail de solutions d'assurance et de gestion de patrimoine qui contribuent à de faibles émissions de carbone et à des collectivités résilientes; 22,6 % de nos revenus proviennent de produits et de services durables (page 93). Nous avons incorporé des caractéristiques durables à nos principaux produits d'assurance et de gestion de patrimoine, comme l'avenant Eau multirisque et le programme virtuel *Healthy at Home* (pages 18, 25, 26 et 40).

Nous continuons de miser sur l'investissement d'impact (une approche de placement qui vise à générer à la fois un rendement financier et des retombées positives sur le plan social ou environnemental). À la fin de 2021, nous avons consacré 21,2 % de nos actifs à des investissements d'impact, dépassant ainsi notre cible de 20 % des actifs consacrés à des investissements d'impact d'ici 2022. Le fonds commun d'investissement d'impact à revenu fixe d'Addenda Capital, une société de gestion d'actifs dans laquelle nous détenons une participation majoritaire, continue de croître. De plus, Addenda a lancé cette année deux fonds de transition climatique financés à hauteur de 50 millions de dollars chacun par Co-operators. Ces fonds investiront dans des actions de sociétés ouvertes qui ont un plan de transition vers le net zéro (pages 40-42 et 94).

En 2021, nous avons collaboré avec le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI) à la détermination des obstacles à l'inclusion et à l'appui de l'élaboration de stratégies globales de diversité et d'inclusion dans notre organisation. Nous nous sommes lancés dans ce projet pour susciter une prise de conscience avec une série de communications et de formations destinées au personnel, au conseil d'administration et à la haute direction. Nous avons aussi organisé un atelier sur la vérité et la réconciliation. Des ressources et des guides permettant de mieux comprendre les principes IDEA (inclusion, diversité, équité et accessibilité), sont régulièrement proposés aux employés et employées. À l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, nous avons publié une déclaration de soutien et affirmé notre engagement à intégrer concrètement les principes de vérité et de réconciliation dans notre gouvernance, nos décisions commerciales et nos pratiques d'impact social. Nous savons que la transformation nécessaire ne se fera pas du jour au

lendemain. Il s'agit d'un travail essentiel et constructif que nous devons intégrer dans tous les aspects de nos activités, et nous nous engageons à assurer une évaluation continue des besoins (pages 58-63, 65, 80-83).

Comme nous reconnaissons l'importance d'établir un lien entre les objectifs de développement durable et la rémunération, depuis le lancement de notre stratégie 2019-2022, le plan annuel de tous les cadres (postes de vice-présidence, vice-présidence principale et première vice-présidence) et de certains membres du personnel concernés doit comprendre au moins un objectif lié à la durabilité sociale, environnementale ou économique, ou à notre identité coopérative. Par exemple, 33 % des objectifs de rendement annuel de notre première vice-présidente aux finances et cheffe des finances étaient liés à l'identité coopérative ou au développement durable (page 94).

En 2020, nous avons atteint notre objectif de devenir équivalents carboneutres par rapport aux niveaux de référence de 2010. En 2021, nous avons poussé ces objectifs plus loin, en annonçant nos engagements à devenir net zéro dans nos activités et nos investissements d'ici 2050. Nous avons élargi le cadre de notre empreinte carbone opérationnelle et établi une cible intermédiaire consistant à réduire notre empreinte de 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019. Dans le cadre de nos investissements, nous réduirons les émissions de nos portefeuilles d'actions de sociétés ouvertes et d'obligations de sociétés cotées en bourse de 20 % d'ici 2026 et établirons de nouvelles cibles intermédiaires tous les quatre ans (pages 36-37 et 94).

Nous poursuivons nos efforts d'intégration des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Notre troisième rapport du GIFCC se trouve sur le cooperators.ca/rapports.

Principe 2 : Nous collaborerons avec notre clientèle et nos partenaires pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et les inciter à mieux maîtriser les risques et à développer des solutions concrètes.

En 2015, nous avons lancé en Alberta l'avenant Eau multirisque, notre produit novateur d'assurance inondation. Depuis 2018, nous l'offrons à tous les propriétaires occupants du pays. Cet avenant offre une protection facile à comprendre et étendue (couvre les ondes de tempête et les régions côtières), même dans les régions les plus à risque. Nous étions la première entreprise à offrir ce type de protection sur le marché de l'assurance habitation résidentielle au Canada, et l'offrons maintenant pour tous les types de risques et de biens. Grâce à cet avenant, nous couvrons 669 035 ménages contre l'un des plus importants risques climatiques au Canada (page 18).

Nous sensibilisons les communautés aux risques climatiques pour les aider à s'y préparer. En 2021, nous avons lancé la plateforme de modélisation avancée des risques et des dangers climatiques (CHARM). CHARM offre un aperçu des feux de forêt actifs et des risques actuels. Elle contribue à la prise de décisions ciblées en temps réel, notamment à aviser les clients et clientes à proximité du risque. Grâce aux alertes météorologiques, nous informons nos clients et clientes à l'avance des conditions météorologiques extrêmes susceptibles de menacer leurs biens ou leur sécurité (page 27).

Selon certaines recherches, les Canadiens et Canadiennes manquent de connaissances financières et n'ont pas suffisamment recours à des conseils. Nous avons donc décidé de leur offrir des services et conseils de planification du patrimoine, quelle que soit leur situation financière. Nous avons lancé une société de courtage en épargne collective portant la marque Co-operators et offrons des solutions financières globales pour les clients et clientes de tous les niveaux de richesse (page 19).

Notre Fonds de capital-risque investit dans les jeunes entreprises comme Emmertech, qui se concentre sur les technologies agricoles et l'innovation dans le domaine de l'agroalimentaire. Emmertech vise à réduire l'incidence de l'agriculture sur le climat et à contribuer à augmenter les rendements tout en réduisant les coûts pour les agriculteurs et agricultrices (pages 76-77).

Principe 3 : Nous collaborerons avec des gouvernements, des organismes de réglementation et d'autres acteurs importants pour promouvoir au sein de la société une action globale répondant à ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nos partenariats contribuent à la durabilité de nos collectivités de manière à les préparer aux défis qui les attendent et à les outiller pour se relever facilement en cas de coup dur. En 2021, nous avons annoncé un nouvel engagement pluriannuel avec Partenaires pour l'action à la Faculté de l'environnement de l'Université de Waterloo. Partenaires pour l'action vise à accroître la résilience aux inondations des collectivités canadiennes (page 30). En tant que membre fondateur de la Journée de préparation des collectivités contre les incendies de forêt, nous continuons à soutenir cet événement annuel d'un océan à l'autre (page 30). Nous avons travaillé avec l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC) et la ville de Barrie sur un programme de rabais sur la protection contre les tornades et avec l'IPSC et la ville de Calgary sur des programmes de protection contre la grêle (page 27).

Dans le cadre de nos efforts soutenus pour respecter les Principes pour une assurance responsable des Nations Unies, nous sommes devenus le premier assureur canadien à rejoindre l'Alliance des propriétaires d'actifs net-zéro organisée par les Nations Unies. Ce groupe travaille à la transition des portefeuilles d'investissement vers le net zéro d'ici 2050. Addenda Capital a également adhéré à la Net Zero Asset Managers Initiative (page 35).

Nous avons travaillé avec la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et un petit groupe d'institutions financières canadiennes pour tester l'utilisation des scénarios de changements climatiques. Ce travail vise à améliorer la compréhension, la divulgation, la gouvernance et la gestion des risques liés au climat (page 35, rapport du GIFCC).

Cette année, pour consolider l'action climatique, nous avons collaboré avec des groupes comme Un Canada résistant au climat, le Conseil d'action en matière de finance durable du Canada et le projet Association pour la comptabilité durable (ACD) du prince de Galles (page 35).

Nous continuons à collaborer avec des organisations pour promouvoir la santé mentale chez les jeunes comme Jeunesse, J'écoute et Enactus Canada (pages 30 et 34).

En 2020, les Fonds communautaires de Co-operators ont lancé le programme Accès à l'employabilité pour offrir aux jeunes marginalisés dans le sillage de la COVID-19 des formations axées sur des compétences pratiques et des possibilités de requalification professionnelle. Les participants et participantes ont mis au point un plan de relance mené par les jeunes et des outils favorisant la mobilisation de la jeunesse (page 31).

Principe 4 : Nous rendrons compte de l'application des principes et ferons preuve de transparence en publiant régulièrement l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

À titre de signataires des PAR, nous nous engageons à faire publiquement part de nos progrès dans la promotion de ces principes, ce que nous faisons depuis maintenant dix ans. Nous vous invitons à parcourir le [rapport annuel intégré 2021](#) pour en apprendre davantage sur les mesures que nous prenons pour intégrer les principes coopératifs et durables à l'échelle de notre organisation.